

## COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

### COMPTE RENDU DE REUNION SÉANCE DE LA CLE DU JEUDI 10 JUIN 2021 À CARNOULES À 10H00

Date de la convocation : Le 27 mai 2021

Nombre de représentants de la commission : 40  
Présents : 26  
Pouvoirs : 9  
Absents excusés : 5

L'an deux mille vingt et un le 10 juin, la Commission Locale de l'Eau du bassin versant du Gapeau s'est réunie Salle Daumier, à Carnoules, pour sa séance.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

- *Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :*

Madame Véronique BACCINO – Conseil départemental du Var  
Madame Isabelle MONFORT – Métropole Toulon - Provence - Méditerranée  
Monsieur Jean-Martin GUISIANO – Communauté d'agglomération Provence Verte  
Monsieur Philippe LAURERI – Communauté de communes de la Vallée du Gapeau  
Monsieur Jean-Bernard KISTON - Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures  
Monsieur Christian DAVID - Communauté de communes Cœur du Var  
Monsieur Roger ANOT – Commune de Belgentier  
Monsieur Michel ARMANDI – Commune de Collobrières  
Madame Catherine ALTARE – Commune de Puget Ville  
Monsieur Ludovic ESTAMPE – Commune de Solliès-Toucas  
Monsieur Michel NOIROT – Commune de Solliès-Ville  
Monsieur Patrick MARTINELLI – Syndicat Mixte du Bassin versant du Gapeau

- *Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :*

Madame Marine RENARD –Chambre d'agriculture du Var  
Monsieur Olivier CAVALLLO –Chambre de commerce et d'industrie du Var  
Madame Colette RICHARD –CIL « les résidents des quartiers Est de Hyères »  
Monsieur Franck CHAUVET –Fédération Hydraulique du Var  
Monsieur Louis FONTICELLI –Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique  
Madame Josette FAYS – Association Var Inondation Ecologisme  
Monsieur Daniel PEUVRIER – AVSANE  
Madame Mélanie KLOBB – CIL de la Vallée de Sauvebonne  
Monsieur Alain CATUREGLI – Syndicat Agricole et Horticole Hyères  
Madame Isabelle MAURY – Société du Canal de Provence

- *Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés :*

Monsieur Vincent CHERY – représentant de la Préfecture

Madame Chantal REYNAUD – représentant la DDTM

Madame Sophie LASNIER – représentant de l'AERMC

Monsieur Michel NIVEAU – Représentant de l'OFB

POUVOIRS :

Monsieur François DE CANSON – Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur à Patrick MARTINELLI

Monsieur Eric GIRARDO - Métropole Toulon - Provence – Méditerranée à Christian DAVID

Monsieur Christian SIMON – Métropole Toulon - Provence – Méditerranée à Isabelle MONFORT

Madame Hélène VERDUYN - Communauté d'agglomération Sud-Sainte-Baume à Jean-Bernard KISTON

Monsieur Yves PALMIERI - Communauté de communes de la Vallée du Gapeau à Philippe LAURERI

Monsieur Christian OLLIVIER – Parc régional de la Sainte-Baume à Roger ANOT

Madame la directrice de la DREAL PACA à la DDTM du Var

Monsieur le délégué de l'ARS PACA à l'AERMC

Monsieur le directeur du parc national de Port-Cros à l'OFB

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Bernard MOUTTET - Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures

Monsieur Fernand BRUN – Commune de Pignans

Madame la présidente de l'association UFC QUE CHOISIR

Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin Rhône méditerranée

Monsieur le délégué militaire départemental

SECRETAIRE DE SEANCE :

A l'UNANIMITE : 26+ 9 voix pour, Monsieur Philippe LAURERI, est désigné en qualité de secrétaire de séance

**N°03-2021 : ÉLECTION DU 2<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU.**

**Vu l'article 7 du règlement de la CLE concernant les Vice-Présidents**

Il convient de désigner les vice-présidents.

Les vice-présidents sont élus par le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et établissements publics et des usagers, organisations professionnelles et associations.

Le président confie la présidence à l'un d'eux en cas d'absence.

Les vice-présidents sont en charge des commissions thématiques dont le fonctionnement est prévu à l'article 11.

En cas de démission du Président, le premier vice-président assure le suivi des dossiers et convoque la prochaine réunion de la CLE en vue de l'élection du nouveau Président et de la composition du bureau.

Ils sont au nombre de quatre :

- 3 vice-présidents appartenant au collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et établissements publics ;
- 1 vice-président appartenant au collège des usagers, organisations professionnelles et associations.

Les vice-présidents sont en charge des commissions thématiques.

Conformément au règlement intérieur le scrutin se fait soit à main levée, soit à bulletins secrets. Le vote est majoritaire à deux tours.

Le président fait appel à candidature pour le poste de 2<sup>ème</sup> vice-président.

**Monsieur Philippe LAURERI** – Communauté de communes de la Vallée du Gapeau se présente à ce poste.

**A obtenu :**

**Monsieur Philippe LAURERI : 28 voix (22 + 6 au titre des pouvoirs)**

**Monsieur Philippe LAURERI, à l'unanimité, est élu 2<sup>ème</sup> vice-président de la Commission Locale de l'Eau.**

Fait à PIERREFEU-DU-VAR et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

LE PRÉSIDENT

DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Patrick MARTINELLI

Visa Préfecture du Var :  
Publication :

